

Après les trois proclamations de mariage faites ala maniere
accoutumée, entre honneste Jean ravier fils de pierre le
de francoise reynaud marie d'une part, le labe honneste
magdelaine fapay mariée; fille a sui jaques le di
marie bouillon marié, tous de cette paroisse n'ayant
de couvert aucun. Impediment, Je leur ay donné la
benediction nuptiale le huit fevrier mil sept cent
quarante six en presence de Jean Joseph martin le de
jean Girard puyvel le de sieurs Jean, le de Joseph livolier

Archives départementales
Cous deux notaires soussignés adu ad Espous. nuy le jour
pour ne sçavoir de la Enquis de requis

Molier & Moller & J Martin
promue pagnet millie & cure